



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/21038  
21 décembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

---

LETRE DATEE DU 21 DECEMBRE 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE CUBA  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre que vous adresse le  
Président du Conseil d'Etat et du Gouvernement de la République de Cuba, M. Fidel  
Castro Ruz, à propos de l'agression perpétrée par les Etats-Unis contre le peuple  
panaméen.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ladite  
lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Oscar ORAMAS OLIVA

ANNEXE

Lettre datée du 20 décembre 1989, adressée au Secrétaire général et au  
Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'Etat et  
du Gouvernement de la République de Cuba

Je me vois contraint de m'adresser à vos Excellences à la suite de l'agression brutale et perfide dont sont victimes le peuple et le Gouvernement panaméens de la part du Gouvernement et des forces armées des Etats-Unis d'Amérique.

Ce n'est pas la première fois qu'une petite nation de notre Amérique essuie le coup de patte interventionniste du gouvernement nord-américain : la République dominicaine, la Grenade et le Nicaragua sont autant de plaies ouvertes récemment au flanc d'un continent qui, depuis la fin du siècle dernier, a été à plusieurs reprises foulé aux pieds par les fusiliers marins et par la soldatesque de l'impérialisme, qui n'hésitent pas aujourd'hui à envahir la République soeur du Panama avec l'intention affichée de renverser son gouvernement et de lui imposer un régime fantoche, qui acceptera - et c'est là le mobile véritable et inavouable de cette agression - de prolonger l'occupation du canal de Panama au-delà du terme prévu par les Traités Torrijos-Carter.

Le Président des Etats-Unis prétend justifier cette grossière violation du droit international et de la Charte des Nations Unies en invoquant rien moins que l'Article 51 de celle-ci, qui reconnaît à tout Etat "le droit de légitime défense". Pareil dédain affiché à l'égard de l'intelligence des Etats Membres va de pair avec l'impudeur de ceux qui, coupables eux-mêmes du délit d'agression, essaient de se faire passer pour des victimes.

Aujourd'hui, le sang de centaines de patriotes panaméens abreuve la terre généreuse que le Libertador Simón Bolívar avait choisie pour abriter, il y a plus de 100 ans, le Congrès amphictyonique. Comment, dès lors, ne pas rappeler la phrase historique du Libertador, au moment où les Etats-Unis "couvrent de maux" un peuple d'Amérique "au nom de la démocratie et de la liberté". Par leur résistance opiniâtre, les fils de ce peuple sont les dignes héritiers de l'esprit du Libertador, et la postérité les reconnaîtra comme tels.

Le peuple cubain, soumis depuis 30 ans aux pressions, aux actions de harcèlement et aux agressions de l'impérialisme, est de tout coeur aux côtés du peuple panaméen en lutte pour son indépendance, sa souveraineté et l'intégrité de son territoire. Nous savons, en effet, que la seule paix, la seule sécurité qui attendent nos peuples sont celles que nous serons capables nous-mêmes de conquérir à force d'héroïsme.

Aussi bien, le chemin de la victoire passe par la résistance qui se dresse aujourd'hui au Panama face aux envahisseurs.

Le Conseil de sécurité est réuni pour examiner l'agression à laquelle se livrent les Etats-Unis, un de ses membres permanents - et assumant, à ce titre, une responsabilité spéciale vis-à-vis du maintien de la paix et de la sécurité internationales -, à l'encontre d'un pays de 2,5 millions d'habitants seulement.

Si un membre permanent du Conseil, chef de file de l'Alliance atlantique, peut se permettre, sous le prétexte grossier de défendre la démocratie et de se protéger contre une agression fictive, montée de toutes pièces, de bafouer impunément la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale d'un autre Etat, sans que le Conseil de sécurité l'en empêche, sans qu'il exige la fin de l'agression et le retrait inconditionnel des envahisseurs, alors elles ne pèseront pas lourd les déclarations de ses membres protestant de leur attachement aux principes du droit international et aux idéaux des fondateurs de l'ONU.

Notre pays, qui l'an prochain partagera les responsabilités de cette haute instance en qualité de membre non permanent, ne peut laisser de dire bien haut, dès aujourd'hui, qu'aux yeux du peuple et du Gouvernement cubains la Charte des Nations Unies n'est pas et ne peut pas être un chiffon de papier, une référence rhétorique que les puissants violent à leur guise, bafouant le droit des peuples et foulant aux pieds leur dignité, leur souveraineté et leur indépendance.

Nous attendons du Conseil, de son Président et du Secrétaire général de l'Organisation l'action décidée qu'exigent les peuples des Nations Unies en faveur du peuple panaméen agressé, qui défend avec acharnement son droit à décider librement de son destin.

Le Président du Conseil d'Etat  
et du Gouvernement de la  
République de Cuba,

(Signé) Fidel CASTRO RUZ

-----

